



## Progressions en Tir Intérieur :

### Saison 2005 / 2006

Compétition	Catégorie	Distance	Blason	Progressions
-------------	-----------	----------	--------	--------------

#### BREVETS LFBTA

	débutant					
				<i>Roseau</i>	<i>Pin</i>	<i>Bouleau</i>
Dans le club ou en compétition spécifique brevet	Apache	10 m	80 cm	200 / 300	230 / 300	250 / 300
	Viseur	10 m	80 cm	230 / 300	250 / 300	270 / 300

	débutant					
				<i>If</i>	<i>Bambou</i>	<i>Ebène</i>
Dans le club ou en compétition spécifique brevet	Benjamin	18 m	80 cm	450 / 600	500 / 600	540 / 600
	Cad / Jun / Sen / Mas	18 m	60 cm			

#### EPINGLETTES LFBTA

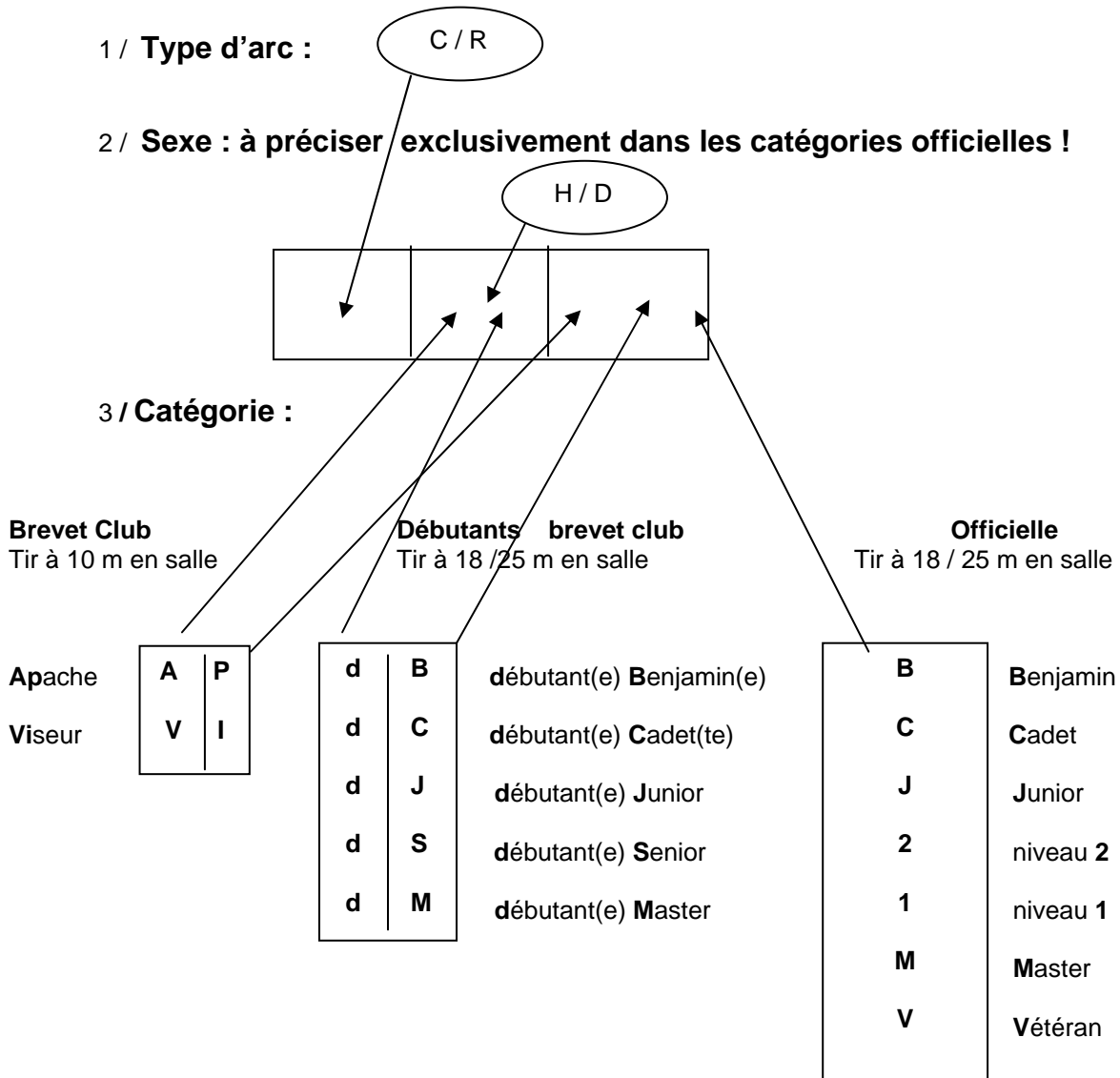
Tirs : N / L / P repris au calendrier de la LFBTA	Catégorie officielle			<i>Ecusson de progression 500</i>	<i>Maître tireur</i>
18 m	Benjamin	18 m	60 cm	500 / 600	558 / 600
	Cad / Jun / Sen 1 / Sen 2 / Mas / Vét.	18 m	40cm Trispot		
25 m	Benjamin	25 m	80 cm		
	Cad / Jun / Sen 1 / Sen 2 / Mas / Vét.	25 m	60 cm		

#### EPINGLETTES OFFICIELLES INTERNATIONALES

<i>Uniquement décernées lors d'une compétition BTF (Badge Target FITA)</i>	<i>Target FITA</i>	<i>Blanc</i>	<i>Noir</i>	<i>Bleu</i>	<i>Rouge</i>	<i>Or</i>	<i>Pourpre</i>
18 m / 25 m / 600		500	525	550	575	585	595

## Feuille de marque.

**Dénomination officielle du tireur à inscrire sur sa feuille de marque !**



## Application :

En catégories Apache, Viseur et débutant :

Toutes les catégories sont MIXTES (homme et dames dans le même classement)

Ces brevets peuvent tous s'obtenir dans les clubs au travers d'une organisation interne obligatoirement encadrée d'un arbitre et d'un responsable de tir. Ils peuvent également faire l'objet d'une compétition, à l'initiative d'un club, tournée vers les autres clubs, qui rassemble les débutants au travers d'une organisation en présence d'un arbitre et d'un responsable de tir.

Un archer peut quitter la catégorie « débutant » à tout moment de son évolution (conseil de l'entraîneur du club), il ne doit pas avoir obtenu tous ses brevets pour pouvoir passer en catégorie officielle ! Une fois ce choix opéré, l'archer ne peut plus faire demi tour !!!

En catégories officielles :

Les compétitions officielles, reprises au calendrier de la LFBTA, ne rassemblent que des archers qui pratiquent leur art dans les catégories officielles de tir.

Lors des tirs N (nationaux du BAIC) il n'y a pas de catégorie d'âge !

**Rappel des catégories d'âges :**

- Benjamin :** Tous les jeunes qui durant l'année civile en cours fêtent leur ..., 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> ou 14<sup>ème</sup> anniversaire.
- Cadet :** Tous les jeunes qui durant l'année civile en cours fêtent leur 15<sup>ème</sup> ou 16<sup>ème</sup> anniversaire.
- Juniors :** Tous les jeunes qui durant l'année civile en cours fêtent leur 17<sup>ème</sup> ou 18<sup>ème</sup> anniversaire.
- Seniors** Tous les archers qui durant l'année civile en cours fêtent leur 19<sup>ème</sup> → 49<sup>ème</sup> anniversaire.  
**Niveau 2 :** de 0 à 557 points                      **Niveau 1 :** 558 points et plus
- Master :** Tous les archers qui durant l'année civile en cours fêtent leur 50<sup>ème</sup> → 59<sup>ème</sup> anniversaire.
- Vétéran :** Tous les archers qui durant l'année civile en cours fêtent leur 60<sup>ème</sup> anniversaire et plus.

**Observations :**

*Afin de ne pas perturber le début de saison et ne voulant pas agir dans la précipitation, les catégories officielles ne subiront aucune modification durant cette saison de tir en salle 2005/2006 !*

*Le projet de catégories seniors 19 à 35 ans et 36 à 50 ans a fait couler beaucoup d'encre et semble pouvoir être accueilli favorablement par de nombreux archers ! Avant la mise en place d'une telle évolution, le CA préfère attendre d'avoir obtenu un retour de l'ensemble des clubs et des provinces !*

*Nous poursuivrons l'étude de ce projet au cours de la saison d'hiver afin de pouvoir appliquer cette éventuelle évolution pour la saison extérieure 2006.*

**REMARQUES IMPORTANTES :**

1. Les tirs de Niveau NATIONAL se tirent obligatoirement sur des blasons tri spots verticaux.
2. Tirs de Niveau LIGUE : les organisateurs décident du type de blason qu'ils présenteront aux archers :  
Blasons tri spots verticaux  
Blasons de 40 cm  
MUR MIXTE : une partie bien définie en 40 et l'autre en tri spots verticaux

Dans le cas où l'organisateur décide de présenter un mur mixte, il est impératif que l'archer ( lui-même, ou via son club) INDIQUE CLAIREMENT sur quel type de blason il désire tirer.  
CE CHOIX EST DEFINITIF, PAS DE MODIFICATION POSSIBLE LE JOUR DU TIR.

3. Période d'entraînement :  
Nationaux : 45 minutes, arrêt de l'entraînement 15 minutes avant le début du tir officiel  
LIGUE : de 20 à 45 minutes, à déterminer par l'organisateur.

4. PRIX A DISTRIBUER :

PRIX PAR CATEGORIE ET PAR NIVEAU	
Lorsqu'il n'y a qu'UN TIREUR	Pas de prix
De 2 à 3 tireurs	1 Prix
De 4 à 10 tireurs	2 Prix
Pus de 10 tireurs	3 Prix

PRIX INTER - EQUIPES	
Dans chaque division d'arc, il y a classement inter équipe lorsque UNE équipe au moins termine avec trois tireurs. Le classement inter équipe est basé sur les trois meilleurs résultats de tireurs du même cercle de tir et ce quelque soient leurs niveaux et catégories, dans la même catégorie d'arc.	
Au moins 1 équipe	1 Prix
de 3 à 5 équipes	2 Prix
Pus de 6 équipes	3 Prix

5. Par décision de l' Exécutif National de la FRBTA, les tirs de Niveau P ET L NON BADGE TARGET FITA ne donnent droit qu'à des records de LFBTA.

Les tirs N et L homologués après de la FITA (BTF) donnent droit aux records Ligue, Belgique, Européens et Mondiaux.

6. PRIX DES PARTICIPATIONS, TAXE – TIR, FRAIS D'ARBITRAGE, TAXE FITA :

Type de Tir	Adultes	Jeunes
NATIONAL	10 €	7 €
Combiné 25 / 18 M	9 €	6 €
25 ou 18 M Ligue	6,5 €	4,5 €
DEBUTANTS	4,5 €	2,5 €
Province	Participations fixées par les Provinces	
<b>TAXE - TIR</b>		
0,25 € par archer. A payer dans les 15 jours qui suivent la compétition au compte de la LFBTA 634 – 762002 - 45		
<b>FRAIS D'ARBITRAGE</b>		
7,5 € par arbitre et par volée de 60 flèches		
<b>TAXE FITA</b>		
Une Taxe FITA est réclamée pour les tirs homologués à la FITA (tirs avec BTF). Cette taxe s'élève à 50 € et est à payer à la demande du trésorier		